



**GRAND
BELFORT**

**recrute un CHEF DE PROJET DES SYSTEMES
D'INFORMATION**



Grand Belfort Communauté d'Agglomération, 103 000 habitants, 52 communes, occupe au cœur des grands échanges européens une situation géographique stratégique.

CATEGORIE A (H/F)
Filière administrative ou technique
Titulaire ou contractuel

MISSIONS PRINCIPALES

Rattaché à la direction des Systèmes d'Information, le chef de projet des systèmes d'information :

- conduit les projets d'informatisation des métiers sur la base des besoins formulés et dans le respect de la qualité, des coûts, des délais et de la sécurité
- définit les besoins, établit les spécifications fonctionnelles générales et rédige précisément le cahier des charges
- organise, coordonne et anime l'équipe de maîtrise d'ouvrage du projet
- participe au choix des solutions (progiciel, développement)
- met en place les indicateurs nécessaires au suivi et à la gestion du projet, notamment concernant l'évaluation de la performance, des coûts et des délais
- est responsable de la totalité des événements survenant dans le projet
- définit les modalités de traitement des demandes d'évolution
- assure le suivi de la solution technique apportée
- garantit le respect des délais et des coûts

PROFIL RECHERCHÉ

- BAC +2/3 minimum en informatique ou expérience équivalente
- maîtrise de l'architecture et des fonctionnalités des systèmes d'information
- connaissance des bases de données
- parfaite maîtrise de la méthodologie de conduite de projet
- pédagogie et intérêt pour l'interface avec les métiers
- pratique de l'anglais technique
- animation de groupe projet
- force de proposition
- organisation et rigueur
- permis B

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le 20 avril 2024

par courriel : recrutements@grandbelfort.fr

à l'attention de : Monsieur le Président
Direction des Ressources Humaines
Place d'Armes, 90020 BELFORT CEDEX

Le Grand Belfort traite toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap.

AVANTAGES

- RTT - Accord 35 h
- Accord télétravail selon le poste
- Comité National d'Action Sociale - CNAS
- Participation mutuelle labellisée
- Participation frais de transport